



Demande de PASSEPORT

MAJEURS

- **UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS**
- Pièces justificatives à fournir : **LES ORIGINAUX**

PIECES A FOURNIR	PRECISIONS
<input type="checkbox"/> Copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois* ou <input type="checkbox"/> Carte nationale d'Identité	*Facultative si vous possédez déjà d'un titre d'identité sécurisé (passport électronique, biométrique ou une carte nationale d'identité sécurisée). Acte à demander à votre mairie du lieu de naissance, ou, pour les personnes de nationalité française nées à l'étranger, au Service Central de Nantes : http://pastel.diplomatie.gouv.fr/dali
<input type="checkbox"/> Indiquer votre filiation	Noms, prénoms, date et lieu de naissance de vos parents.
<input type="checkbox"/> Ancien passeport	
<input type="checkbox"/> 2 photographies d'identité couleur de moins de 6 mois	Photos identiques, tête nue (rien dans les cheveux), sans lunettes, de face, sans expression, contour du visage dégagé.
<input type="checkbox"/> Justificatif de domicile original de moins d'1 an	Quittance loyer, EDF, eau, téléphone, avis d'imposition, taxe d'habitation ou foncière ...
<input type="checkbox"/> Timbres fiscaux	86 € (<i>tarif en cours lors de l'établissement de ce document</i>) en timbres fiscaux (délivrés par les bureaux de tabac ou Centres des Finances Publiques).
<input type="checkbox"/> Si vous êtes hébergé depuis moins au 3 mois	Attestation d'hébergement disponible à l'accueil. + justificatif de domicile et pièce d'identité originale de l'hébergement (CNI, passeport ...)
<input type="checkbox"/> Preuve de la nationalité française	La seule présentation d'un titre d'identité en cours suffit à établir la preuve de votre nationalité française. Sinon : fournir votre décret de naturalisation, de réintégration, votre certificat de nationalité ou votre déclaration de nationalité française.
<input type="checkbox"/> En cas de renouvellement pour perte ou vol	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Déclaration de perte établie en Mairie ➤ Déclaration de vol établie au commissariat ou en gendarmerie + documents officiels d'identité avec photo (CNI, permis de conduire) ou tout autre document d'identité avec photo (carte vitale, justificatif de transport...)

CAS PARTICULIERS DE GRATUITE DU PASSEPORT

<input type="checkbox"/> Passeport comportant des enfants *	Les photos couleur de moins de 6 mois sont à fournir. Vérifier en dernière page du passeport la mention "droit de timbre acquis jusqu'au...". Si cette date est postérieure au jour de la demande, le passeport est refait gratuitement jusqu'à cette date.
<input type="checkbox"/> Changement de situation familiale (à fournir uniquement si la mention ne figure pas déjà sur un titre d'identité sécurisé)	Mariage : fournir votre copie intégrale d'acte de mariage ou votre copie intégrale d'acte de naissance comportant la mention "marié". Veuvage : fournir l'acte de décès de votre époux. Nom d'usage : fournir le jugement de divorce stipulant l'autorisation de porter le nom de votre ex-époux ou son autorisation manuscrite légalisée en mairie.
<input type="checkbox"/> Changement d'adresse (facultatif)	Nouveau justificatif datant de moins d'1 an.
<input type="checkbox"/> Passeport Delphine (à lecture optique) délivré à partir du 25 octobre 2015	Ces passeports nécessitent un visa pour les Etats Unis. Ils peuvent être refaits jusqu'à la date de validité, sur présentation de justificatifs de voyage aux USA : réservations de vol, d'hôtels.

Mairie de Chamelet

10 place de l'Eglise
69620 Chamelet
Tél. : 04 74 71 34 09

de_chamelet.mairie@numericable.com

Mairie habilitée la plus proche

Le Bois d'Oingt 69620
T° 04 74 71 60 51
Fax 04 74 71 84 20

mairie@leboisdoingt.org